# La Ville accompagne ses associations au quotidien

Le tissu associatif gargeois rayonne sur tout le territoire, les associations gargeoises s'activent dans tous les quartiers et viennent en support de toutes les actions que la Ville initie. L'engagement des bénévoles est sans faille, il permet et encourage le vivre ensemble mais leurs ressources ne sont pas infinies. La Municipalité met un point d'honneur à les accompagner en mettant à leur disposition toutes les ressources dont elle dispose tant sur le plan humain que matériel.

# Réserver une salle municipale

Pour les associations dont le siège ou les activités se trouvent sur la commune uniquement, les salles suivantes sont mises à disposition :

- Espace Associatif des Doucettes,
- · Salle Neruda.
- Salle du Renouveau,
- Salle Mansart.
- Salle du Petit Rosne.
- Salle Gabriel Péri (uniquement pour les particuliers)

#### Voir les modalités de réservation

Adresser votre demande par courrier à l'attention de Monsieur le Maire ou via <u>l'espace citoyens</u> au moins 3 mois avant la date de réservation souhaitée. Vous recevrez une réponse uniquement par courrier dans un délai d'un mois maximum.

En cas de réponse positive, les documents ci-dessous vous seront demandés :

- Un chèque de règlement et un chèque de caution au nom de l'association
- Votre attestation d'assurance responsabilité civile
- Règlement intérieur à retourner, signé

### Réserver un car

La Ville de Garges-lès-Gonesse met, gracieusement à disposition des associations gargeoises, des cars (de 33 à 55 places) dédiés à la location pour l'organisation d'événements.

Pour les associations non sportives

Les bus sont mis à disposition uniquement les samedis et les dimanches.

#### Contact

CDRA (Centre de Ressources pour les Associations) Espace Rousseau, 2 rue Jean-Jacques Rousseau

Tel: 01 34 53 31 40

Tous les jours de la semaine sauf le weekend de 9h à 12h et de 13h à 18h30.

Pour les associations sportives

Les bus sont mis à disposition uniquement les samedis et les dimanches sauf durant les congés scolaires.

Seules les associations gargeoises et celles qui interviennent sur la Ville peuvent en faire la demande.

Contact

Direction des sports

Espace Rousseau, 2 rue Jean-Jacques Rousseau

Tel: 01 34 53 32 48

Horaires d'ouverture :

Tous les jours de la semaine sauf le weekend de 9h à 12h et de 13h à 18h30.

Modalités de réservation

Adresser votre demande par courrier à l'attention de Monsieur le Maire, 8 Place de l'Hôtel de Ville, 95140 Garges-lès-Gonesse ou via <u>l'espace citoyens</u> au moins 2 mois avant la date de réservation souhaitée, en précisant votre destination exacte (dans un rayon de 250 km maximum).

Vous devrez préciser votre identité, vos coordonnées, les dates, les horaires et les lieux de rendez-vous de départ et de retour, l'objet de la manifestation. Les frais de péage et de restauration du chauffeur étant à la charge de l'association.

Elue référente

## **Maria MORGADO**

Conseillers Municipaux Délégués

Conseillère Municipale déléguée à la Vie associative, à l'Égalité femme homme, aux Élections et au Cimetière

Contacter l'élue